

Bulletin d'inscription course 10.5 km, course 21,100 km ou 10,5 km randonnée/marche nordique POUR LES ADULTES

À retourner avant le 2 novembre 2023 à : **OXYBOL - 10
rue Marie Hillion 78370 Plaisir.**

Nom

Prénom

Sexe H F

Année de naissance

Adresse

Code Postal

Ville

Club

N° licence

E-mail

Tél.

Participera à la course 10,5 km

Participera à la course nature 21,100 km

Participera à la randonnée / marche nordique 10,5 km

**Je me rends au départ à Versailles par mes propres
moyens**

Je me rends au départ à Versailles par la navette

Ci-joint, mon règlement par chèque d'un montant de 13 € pour le semi-marathon, de 10 € pour la course de 10.5 km ou de 7 € pour la randonnée / marche nordique à l'ordre de OXYBOL. Je déclare pouvoir présenter à l'inscription une licence Ath-lé compétition, Pass Running délivrée par la FFA, une licence de triathlète en cours de validité ou pour les non-licenciés **un**

certificat médical ou sa copie certifiée conforme, datant de moins d'un an au 5/11/23, avec la mention "non contre indication de la pratique de la course hors stade en compétition".

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

À le 2023

Signature de l'athlète obligatoire :

OBLIGATOIRE : Certificat médical ou licence (pouvant être joint avec le bulletin d'inscription)

Numéro de dossard :

Bulletin d'inscription POUR LES ENFANTS : randonnée/marche nordique 10,5 km ou pour la course famille pour les enfants nés entre 2017 et 2012

Nom

Numéro de participant :

Prénom

Sexe H F

Ville

Code Postal

Date de naissance/...../..... **(Obligatoire)**

Club (facultatif)

N° licence (facultatif)

Accompagnateur (coureur(se)) lors de la course famille

NomPrénom

Date de naissance/...../.....

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e)..... autorise mon enfant à participer à :

la course famille

la randonnée / marche nordique

À le 2023

Bon pour autorisation.

Responsable légal : Tél.

Mail :

Signature :

HORAIRES DES COURSES

Départ de la Pièce d'eau des Suisses, 78000 Versailles.

Randonnée > 9h30

10,5 km > 10h

21,100 km > 10h

Départ de la **course famille** au complexe Descartes au niveau du stade de foot derrière le gymnase à Fontenay-le-Fleury à 11h

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le samedi 4 novembre 2023 de 14 h à 18 h au complexe sportif Descartes de Fontenay-le-Fleury.



RÉCOMPENSES

Médaille remise à chaque participant à l'arrivée.

Trophées et primes (sous forme de bons cadeaux) pour les trois premières femmes et les trois premiers hommes des 10 et 21,100 km et de la marche, et des trois premiers de la course famille par catégorie d'âge (6/7 ans - 8/9 ans et 10/11 ans)

Pour le 10,5 km : 1^{er} = 200 €, 2^e = 100 €, 3^e = 50 €

Pour le semi-marathon : 1^{er} = 300 €, 2^e = 150 €, 3^e = 75 €

Pour la randonnée : 1^{er} = 150 €, 2^e = 100 €, 3^e = 50 €

Pour la course famille (par catégorie) : 1^{er} = 50 €, 2^e = 30 €, 3^e = 20 €

Règlement

Ce règlement, en date du 16/08/2023, est susceptible d'être modifié afin de l'adapter aux consignes gouvernementales en cas d'évolution du contexte sanitaire.

ARTICLE 1 - INSCRIPTION / PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte pour la course 21,100 km aux coureurs nés avant le 31 décembre 2005, licenciés et/ou non licenciés. Pour la course 10,5 km, aux coureurs nés avant le 31 décembre 2007. Pour la course famille, aux coureurs nés entre 2017 et 2012 accompagnés responsable légal.

Chaque coureur licencié devra impérativement présenter lors de son inscription, une licence d'athlétisme compétition ou un Pass Running délivrée par la F.F.A de l'année en cours. **Chaque coureur non licencié** devra impérativement présenter lors de son inscription un certificat médical ou une copie certifiée conforme, sur lequel doit apparaître la mention **"non contre-indication de la pratique de la course à pied hors stade en compétition"** datant de moins d'un an **au 5/11/2023**. Les coureurs ne remplissant pas ces conditions se verront refuser l'inscription sans remboursement possible.

ARTICLE 2 - ÉPREUVES :

4 épreuves vous sont proposées (20 km, 10 km, course famille et une randonnée de 10 km), elles se dérouleront sur terrain mixte balisé (complexe sportif, routes, chemins et sentiers). **Des stands de ravitaillements seront positionnés au départ, à l'arrivée et tous les 5 km du parcours.**

La course à pied famille se déroulera au complexe sportif Descartes sur la commune de Fontenay-Le-Fleury et sous le contrôle d'un des membres organisateur de la course.

Pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire et certificat médical ou licence sportive (sauf pour la course famille)

ARTICLE 3 - DÉPARTS / ARRIVÉES :

Pour le 10,5 km et le 21,100 km :

Départ : 10h, Pièce d'eau des Suisses, 78000 Versailles.

Point de rendez-vous : Complexe sportif Descartes, rue René Descartes 78330 Fontenay-le-Fleury. Ouverture des portes dès 7h30. Un service de car amènera les coureurs sur le site de départ. Dernier départ de car à 9h15. Les coureurs souhaitant se rendre par leur propre moyen sur le lieu de départ devront impérativement retirer leur dossard le samedi après-midi (4/11/23) de 14 h à 18 h.

Arrivée : Complexe sportif Descartes, rue Descartes 78330 Fontenay-le-Fleury. Vestiaires, douches, massages, parking, gardiennage des sacs.

Pour la Randonnée

Départ : 9 h 30, Pièce d'eau des Suisses, 78000 Versailles.

Point de rendez-vous : Complexe sportif Descartes, rue Descartes 78330 Fontenay-le-Fleury, un service de car amènera les marcheurs sur le site de départ. Dernier départ de car à 8 h 30. Les marcheurs souhaitant se rendre par leur propre moyen sur le lieu de départ devront impérativement retirer leur dossard le samedi après-midi (4/11/23) de 14 h

à 18h.

Arrivée : Complexe sportif Descartes, rue Descartes 78330 Fontenay-le-Fleury. Vestiaires, douches, parking.

Pour la course famille :

Départ : 11h, au complexe sportif Descartes, 78330 Fontenay-le-Fleury.

Point de rendez-vous : Complexe sportif Descartes, rue Descartes 78330 Fontenay-le-Fleury, les familles iront au niveau du terrain de foot gazonné, derrière le gymnase. Point de départ de la course 1 enfant et 1 adulte. Retrait des dossards le 4/11/23 de 14h à 18h ou le 5/11/23 avant 9h.

Arrivée : Complexe sportif Descartes, rue Descartes 78330 Fontenay-le-Fleury. Vestiaires, douches, parking.

ARTICLE 4 - RETRAIT DES DOSSARDS ET RETRAIT DES PUCES :

Le samedi 5/11/2022 de 14 h à 18 h au complexe sportif Descartes de Fontenay-le-Fleury.

ARTICLE 5 - DROITS D'ENGAGEMENTS ET INFORMATIONS :

Les inscriptions se font soit :

a- En ligne sur le site Internet dédié : www.course-royale.fr.

b- Par courrier : en renvoyant le bulletin d'inscription avant le 2 novembre 2022 à OXYBOL 10 rue Marie Hillion, 78370 PLAISIR, téléchargeable sur le site de la Ville de Fontenay-le-Fleury : www.fontenay-le-fleury.org, ou sur www.course-royale.fr.

La limite totale des participants pour les courses est fixée à 1000. De plus nous n'accepterons pas les inscriptions le jour de la course.

Il n'y aura pas de vestiaires sur place au départ de la course à la Pièce d'eau des Suisses.

L'inscription ne sera validée que si elle est complète, règlement à l'ordre d'OXYBOL.

c- Aucun accusé de réception n'est adressé, mais l'inscription peut-être vérifiée sur le site www.course-royale.fr.

d- Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

	Avant le 03/11	La veille le 4/11
20 km	13 €	15 €
10 km	10 €	12 €
Famille	Gratuit	Gratuit
Randonnée et marche nordique	7 €	9 €

TARIFS :

ARTICLE 6 – ANNULATION INSCRIPTION :

ATTENTION : Tout engagement est ferme et définitif, **et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement par les organisateurs.**

La commune de Fontenay-le-Fleury se réserve le droit d'annuler la Course Royale (21,100, 10 et la course famille) ainsi que la randonnée de 10 km si les conditions météorologiques ne permettent pas leur déroulement et risquent de mettre en danger les participants, ou en cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des parties au moment de la signature de ce règlement).

Cette annulation ne donnera lieu à aucun remboursement des droits d'inscription acquittés par les participants inscrits pour la Course Royale et pour la randonnée.

ARTICLE 7 - ENVIRONNEMENT :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter : ni papiers, ni emballages de barres de céréales, ni tubes, ni bouteilles etc... Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

ARTICLE 8 - SÉCURITÉ :

En raison des conditions de course et de son revêtement mixte (chemins, routes, sentiers), du relief, de la période pendant laquelle se disputera la course, et donc des conditions météorologiques éventuellement défavorables avec la probable présence d'une chaussée humide, voire boueuse, sur quelques portions dans la Plaine de Versailles, en fin de parcours sur environ 5 km, le dispositif de premiers secours, qui sera assuré par l'UNASS, sera le suivant :

- * 1 poste fixe au gymnase avec 4 secouristes et 5 lits (surveillance course des enfants)
- * 2 binômes VTT pour les courses 10 et 21,100 km (ferment la marche)
- * 1 quad pour accès chemin course 21,100 km
- * 1 4x4 pour surveillance course dans son ensemble
- * 1 ambulance au Poste fixe
- * 1 ambulance à mi parcours
- * 1 médecin
- * 1 minibus réserve

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur ou randonneur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation automobile et à respecter les consignes données par les signaleurs identifiés de la course. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

ARTICLE 9 - DROITS À L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

ARTICLE 10 – ASSURANCE/ RESPONSABILITÉ :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires des organisateurs et des bénévoles. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe de 1^{er} secours), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

L'organisation décline toute responsabilité en

cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

ARTICLE 11 - RÉCOMPENSES :

Dans la limite des stocks disponibles.

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque participant de la Course Royale ainsi qu'une médaille à l'arrivée, un trophée aux trois premiers hommes et femmes des 21,100 et 10 km, de la randonnée, ainsi qu'aux trois premiers des trois de chaque catégorie de la course famille.

Pour le 10,5 km

Les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines seront récompensés (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} = 200 €, 2^e = 100 €, 3^e = 50 €

Pour le 21,100 km

Les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines seront récompensés (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} = 300 €, 2^e = 150 €, 3^e = 75 €

Pour la randonnée/marche nordique

Les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines seront récompensés (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} : 150 euros, 2^e : 100 euros, 3^e : 50 euros

Pour la course famille

Les trois premiers de chaque course seront récompensés (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} = 50 €, 2^e = 30 €, 3^e = 20 €

ARTICLE 12 - MESURES SANITAIRES APPLICABLES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 :

L'organisateur prendra toutes les mesures adéquates pour la mise en œuvre des obligations et recommandations édictées par le Ministère des Sports et / ou le FFA, ou toute autre institution habilitée, en matière de protocole sanitaire. En vous inscrivant, vous acceptez de vous conformer au règlement. L'organisateur se réserve le droit d'exclure ou de disqualifier tout participant ne respectant pas lesdites mesures.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler ou reporter la manifestation en cas d'évolution du contexte sanitaire et/ou des consignes gouvernementales, auquel cas il remboursera les participants.

ARTICLE 13 - ACCEPTATION :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.

Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.

Tout abandon sur les parcours, devra être signalé impérativement, soit aux signaleurs, soit aux postes de secours ou aux postes de ravitaillement.

Bonne chance à tous



fontenay-le-fleury

VOUS DONNE
RENDEZ-VOUS

20
TERRE
DE JEUX
24

ÉVÈNEMENT
**LA COURSE
ROYALE**

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

- **Nouveauté :**
Semi-marathon
- 10,5 km course
et marche
- Course famille

DOSSARDS À GAGNER POUR
LE **MARATHON POUR TOUS**
DES JO 2024



www.fontenay-le-fleury.org

 **VERSAILLES**




NOISY-LE-ROI



 VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

 **Yvelines**
Le Département